

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2013

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2013

N°2013-03-01

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 73
Conseillers votants : 63
Dont pouvoirs : 2

AR PREFECTURE

016-241600501-20130328-2013S03N01-DE
Regu le 29/03/2013

Pour : 63
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2013 et le 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Jurignac sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Helder Gomes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : M. JAULIN Pierre, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - **BARBEZIEUX** : M. VIGNERIE René, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. GOMES Helder, Mme GIRELLI-Martine, M. MICHONNEAU René, M. DELATTE Benoît, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. RAMEAU Michel - **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLE Jean-Philippe, M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY - **BROSSAC** : M. BAUDET Jean-François, M. GOY Jean - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. ROUX Didier - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. TAPON Serge - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BOBE Pierre, M. GAUNEAU Patrick - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : M. MATRAT Christian, Mme CORDAILLAT Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc, M. BESSON Loïc - **SAINT BONNET** : M. VEPIERRE Eric - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LAURENT DES COMBES** : M. DAMOUR Christophe - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme BOISSEAU Danièle - **ST PALAIS DU NE** : M. GERBIER Jean-Paul - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. ZERBIB Yves - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard.

Etaient présents sans droit de vote :

PRISSET Christian, ROUSSELLIERE, Joseph GARNEAU Janine, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, JARNAC Didier, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, BIZE Alain, MARTINAUD Françoise, DUBROCA Allain, FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques, M. ARSICAUD Laurent, M. HILAIRET Joël, M. VARENNE Michel.

Pouvoirs :

M. NEMIRI Brahim (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MICHONNEAU René (Barbezieux), M. AMBAUD Jean-Yves (Châtignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°1 - Objet : Rénovation des ailes Nord et Ouest du château de Barbezieux : décision d'attribution des marchés

Rapporteur : le Vice-Président en charge des affaires culturelles

Rappel du contexte :

Monsieur le Vice-Président dresse un historique du dossier et rappelle notamment : les décisions du Conseil Communautaire autorisant le **dépôt de la candidature de la CdC3B**, en tant que structure porteuse, sur le territoire, dans le cadre de l'appel à projets **Pôle d'Excellence Rurale** seconde génération, la réponse favorable du Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire en date du 10 novembre 2010, la **validation de l'opération d'aménagement du pôle de ressources culturelles** labellisé dans le cadre du PER, les autorisations de lancement des consultations de maîtrise d'œuvre, l'approbation de l'APD, le lancement des consultations des entreprises.

Déroulement de la procédure :

Le DCE a été réceptionné par la CdC, après analyse du bureau de contrôle et des différents services mi-janvier 2013.

Cette opération est répartie en 20 lots dont l'un avait été attribué par anticipation (lot n°18 qui concerne les travaux de confortation de la tour nord) :

<i>n°</i>	<i>Lot(s)</i>
Lot n° 1 :	Gros-Œuvre
Lot n° 2 :	Maçonnerie - Pierre de taille (entreprise principale)
Lot n° 3 :	Charpente
Lot n° 4 :	Couverture
Lot n° 5 :	Menuiserie
Lot n° 6 :	Plâtrerie - distribution
Lot n° 7 :	Carrelages
Lot n° 8 :	Peinture
Lot n° 9 :	Ascenseur
Lot n° 10 :	Plomberie-sanitaires
Lot n° 11 :	Chauffage Ventilation
Lot n° 12 :	Electricité courant faible courant fort
Lot n° 13 :	Machinerie, serrurerie et menuiserie scéniques
Lot n° 14 :	Electricité - Eclairage scénique - Electro-acoustique et vidéo
Lot n° 15 :	Fauteuils de spectacle
Lot n° 16 :	Tentures scéniques
Lot n° 17 :	Mobilier
Lot n° 18 :	Confortation de maçonnerie (Marché attribué)
Lot n° 19 :	Désamiantage
Lot n° 20 :	Ferronnerie

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 21 janvier 2013 auprès des journaux d'annonces légales suivants :

- BOAMP, Moniteur, Charente Libre, Sud Ouest.

La date de remise des offres était fixée au 21 février 2013 à 16 h délai de rigueur.

L'ouverture des plis a eu lieu le 22 février 2013 en présence du maître d'œuvre et des services de la CdC4B.

151 retraits de dossiers de consultation des entreprises ont été effectués (quelquefois la même entreprise a procédé à 20 retraits soit l'ensemble des lots).

L'analyse des offres a été présentée par le maître d'œuvre à la commission d'attribution des marchés réunie le 19 mars 2013 sur la base de l'estimation globale (tranche ferme et tranche conditionnelle) de 3 992 971 € HT, soit 4 775 593 € TTC.

Il en ressort que le montant total des offres conformes au cahier des charges est de 4 941 741 € HT, soit 5 910 322 € TTC soit nettement supérieur à l'estimation.

Le tableau suivant présente, par lots, les réponses ainsi que les propositions de la commission.

Seuls 6 lots auraient pu être attribués, mais ils concernent des lots de second œuvre ou d'aménagement, pour lesquels une attribution, au vu du dépassement d'enveloppe, ne serait pas souhaitable. Dès lors que l'intégralité du projet doit être revue avec modification des DCE, l'ensemble des lots doit être retravaillé.

n°	Lot(s)	Nbre réponses	Réponses dans l'estimation et/ou conforme	Propositions commission
Lot n° 1 :	Gros-Œuvre	2	0	infructueux à relancer
Lot n° 2 :	Maçonnerie - Pierre de taille (entreprise principale)	4	0	infructueux à relancer
Lot n° 3 :	Charpente	5	0	infructueux à relancer
Lot n° 4 :	Couverture	7	4	à relancer
Lot n° 5 :	Menuiserie	2	0	infructueux à relancer
Lot n° 6 :	Plâtrerie - distribution	1	0	infructueux à relancer
Lot n° 7 :	Carrelages	3	0	infructueux à relancer
Lot n° 8 :	Peinture	3	1	à relancer
Lot n° 9 :	Ascenseur	0	0	infructueux à relancer
Lot n° 10 :	Plomberie-sanitaires	1	0	infructueux à relancer
Lot n° 11 :	Chauffage Ventilation	0	0	infructueux à relancer
Lot n° 12 :	Electricité courant faible courant fort	1	0	infructueux à relancer
Lot n° 13 :	Machinerie, serrurerie et menuiserie scéniques	2	1	à relancer
Lot n° 14 :	Electricité - Eclairage scénique - Electro-acoustique et vidéo	1	1	à relancer
Lot n° 15 :	Fauteuils de spectacle	4	3	à relancer
Lot n° 16 :	Tentures scéniques	2	0	infructueux à relancer
Lot n° 17 :	Mobilier	1	0	infructueux à relancer
Lot n° 18 :	Confortation de maçonnerie (Marché attribué)			
Lot n° 19 :	Désamiantage	3	2	à relancer
Lot n° 20 :	Ferronnerie	2	0	infructueux à relancer

Au vu des éléments présentés par le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, M. Algrin, la commission d'attribution des marchés au vu des écarts importants par rapport à l'estimation et dans un souci de ne pas dépasser l'enveloppe financière prévue, propose de :

- déclarer l'ensemble de la procédure infructueuse au regard du manque d'offres pour certains lots, ou de l'inadéquation des autres ;
- demander au groupement de maîtrise d'œuvre de retravailler dans son intégralité et pour chaque lot, le DCE dans un souci de respect de l'enveloppe initiale permettant la réalisation du projet ;
- de relancer une procédure adaptée avec négociation possible sur cette opération dans les meilleurs délais ;
- d'informer les co-financeurs de cette situation en leur demandant de bien vouloir tenir compte de ce retard dans l'instruction des dossiers de demande de subvention.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Déclare l'ensemble de la procédure infructueuse au regard du manque d'offres pour certains lots, ou de l'inadéquation pour d'autres ;
- Demande au groupement de maîtrise d'œuvre de retravailler dans son intégralité et pour chaque lot, le DCE dans un souci de respect de l'enveloppe initiale permettant la réalisation du projet ;
- De relancer une nouvelle consultation en procédure adaptée avec négociation possible sur cette opération dans les meilleurs délais ;
- D'informer les co-financeurs de cette situation en leur demandant de bien vouloir tenir compte de ce retard dans l'instruction des dossiers de demande de subvention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : 29 mars 2013...
 Publié ou notifié le : 29 mars 2013...
 Touvérac, le 29 mars 2013...

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 29 mars 2013
 le Président,
 Jacques CHABOT.

